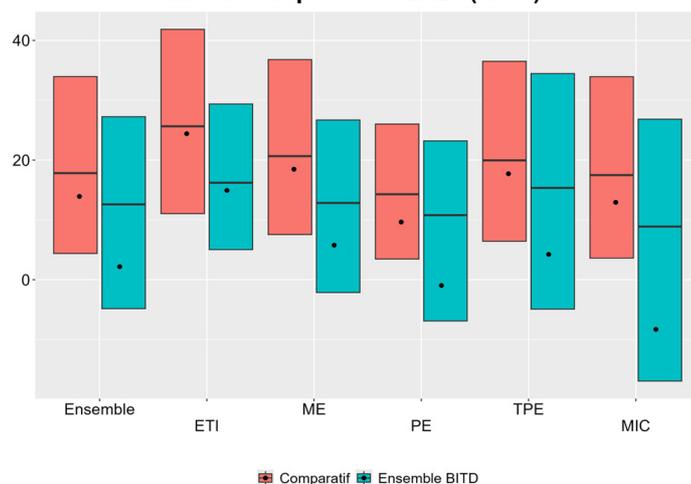


Quelle était la situation financière des entreprises de la BITD avant la guerre en Ukraine ?

Bastien ALVAREZ, Quentin BON, Gaëtan MOUILLESEAUX, Baptiste SIOSSIAN

- Dans un contexte d'accroissement des tensions internationales, la situation économique et financière des entreprises « qui contribuent à concevoir et à produire les équipements pour les armées » (ou Base industrielle et technologique de défense – BITD) est une préoccupation majeure, notamment s'agissant des petites et moyennes entreprises.
- Afin d'objectiver ces enjeux, l'Observatoire économique de la défense et la Direction générale du Trésor ont mené une étude portant sur la période 2016-2021 et sur un échantillon de 2 072 entreprises (de taille intermédiaire, petites ou moyennes) des secteurs d'activité les plus représentatifs de la BITD.
- Sur cette période, les entreprises (hors grandes et micro-entreprises) de la BITD présentaient une structure financière et économique plus fragile dans la BITD que dans le reste de l'économie, avec des marges plus faibles, une capacité moindre à créer de la valeur, un endettement plus élevé et une potentielle sous-capitalisation.
- En effet, alors qu'elles avaient des capacités de remboursement inférieures aux entreprises comparables du reste de l'économie, les entreprises de la BITD manifestaient des niveaux d'endettement plus élevés, ce qui laisse penser que l'accès au crédit bancaire était suffisant.
- Elles avaient de plus un recours plus important aux financements externes pour former leurs capitaux propres, en partie du fait d'une capacité moindre à dégager des résultats pouvant renforcer leurs fonds propres.
- Depuis 2021, la hausse des budgets européens de défense en réponse à la guerre en Ukraine, ainsi que plusieurs initiatives publiques (création du Fonds innovation défense, assouplissement des règles de financement de la Banque européenne d'investissement), ont toutefois pu améliorer leurs perspectives de croissance et ainsi leur santé financière, même si cette hausse de la demande augmente aussi leurs besoins de financement.

Taux de marge des ETI et PME de la BITD et du comparatif, par taille d'entreprises en 2021 (en %)



Source : Fare, calculs DG Trésor et Ministère des armées.

Note de lecture : Le graphique montre une comparaison par taille d'entreprise entre les PME et ETI de la BITD (en vert) et les entreprises comparables (en rouge). La barre supérieure représente le quartile à 75 %, celle inférieure représente le quartile à 25 %, tandis que la barre représente la médiane et le point la moyenne. Par exemple, les ETI ont un taux de marge médian de 16 % pour la BITD et de 26 % pour les entreprises comparables.

1. Les ETI et PME de la BITD ont une situation économique et financière moins favorable que les entreprises comparables hors BITD

Avant même l'invasion par la Russie de l'Ukraine, les inquiétudes concernant la capacité des acteurs de la défense à se financer sont régulièrement apparues dans le débat public. Durant la crise Covid en 2020-2021, une mission parlementaire flash a été menée¹ à la suite d'une note du Groupement des industries françaises de défense et de sécurité terrestres et aéroterrestres, exposant les contraintes de financement de ces entreprises. Les industriels de la défense y décrivaient notamment un accès au financement bancaire de plus en plus difficile, situation toutefois contestée par les banques françaises qui indiquaient au contraire faire plus pour le domaine de la défense que dans d'autres pays européens. Les ETI et PME de la base industrielle et technologique de défense (BITD, cf. Encadré 1) semblaient dans le même temps de plus en plus mises à l'écart par les acteurs du financement du fait de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. La mission avait conclu que la situation était globalement

« maîtrisée », mais que la tendance était à un durcissement du financement, créant un risque pour l'autonomie stratégique nationale. Ces inquiétudes ont fait émerger le besoin d'établir un diagnostic objectif de la santé économique et financière de ces entreprises.

Dans ce cadre, l'Observatoire économique de la défense et la Direction générale du Trésor ont mené une étude portant sur la période 2016-2021 et sur un échantillon d'entreprises issues des secteurs d'activité les plus représentatifs de la BITD. Les caractéristiques économiques et financières d'un ensemble de 2 072 entreprises de taille intermédiaire (ETI) et petites et moyennes entreprises (PME) de la BITD (cet ensemble sera appelé dans la suite du document « BITD » ou « PME et ETI de la BITD ») sont comparées à un groupe de référence constitué de 88 637 ETI et PME représentatives des mêmes secteurs d'activité (cf. Encadré 2).

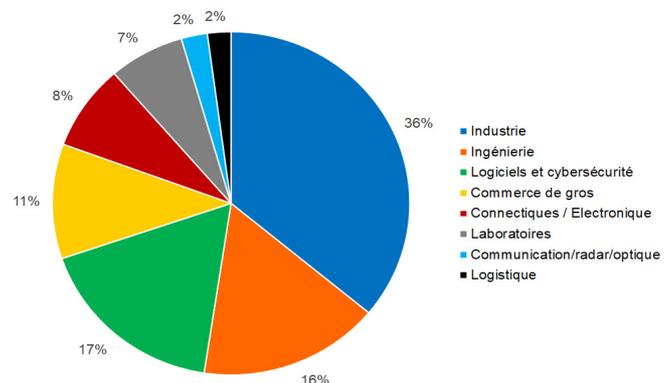
Encadré 1 : Définition de la Base industrielle et technologique de défense

La BITD n'a pas de définition univoque. En particulier, il n'existe pas de code NAF (nomenclature d'activité française) permettant d'identifier les entreprises de la défense. L'approche retenue dans cette étude est celle de la Direction générale de l'armement (DGA), correspondant à l'ensemble des entreprises qui « contribuent à concevoir et à produire les équipements pour les armées ». La DGA se repose, en plus des grands maîtres d'œuvres d'armement^a, sur un réseau de plus de 4 000 entreprises d'intérêt sur tout le territoire. Cette liste d'entreprises à la maille du Siren (*i.e.* de l'unité légale) et non millésimée^b a été mise à la disposition de l'Observatoire économique de la défense et de la Direction générale du Trésor pour réaliser la présente étude.

Cette liste a fait l'objet de plusieurs retraitements. Les entreprises de cette dernière ont :

- en premier lieu été « profilées » afin de mener une analyse sur des entités cohérentes^c ;
- été nettoyées des grandes entreprises et des microentreprises de 1 ou 0 employé afin de mener l'analyse sur des groupes cohérents ;
- en dernier lieu été filtrées sur un ensemble de secteurs d'activités jugés les plus représentatifs de la BITD.

Graphique 1 : Répartition des entreprises profilées du groupe BITD selon les secteurs d'activités



Source : Fare, calculs DG Trésor et Ministère des armées.

a. Airbus Defence & Space, Ariane Group, Arquus, Dassault Aviation, MBDA, Naval Group, Nexter, Safran, Thales

b. Cette liste étant non-datée, il nous est impossible d'identifier le moment où une entreprise rejoint la BITD.

c. Le profilage, méthode statistique, vise à reconstituer les contours capitalistiques d'un groupe et à souligner les liens entre une entreprise et sa maison mère, écartant de fait les ETI et PME appartenant à un grand groupe et ne disposant pas d'une autonomie de décision.

(1) Cf. Ballet-Blu F. et Thiériot J. L. (2021), « Mission " Flash " sur le financement de l'industrie de défense », Rapport de l'Assemblée Nationale.

À l'issue de ce travail, le groupe BITD de l'étude est constitué de 2 072 PME et ETI et le groupe comparatif de 88 637 PME et ETI dont les répartitions par secteur sont présentées dans le Graphique 1.

Tableau 1 : Décomposition du groupe BITD et du comparatif selon la catégorie d'entreprises

Taille d'entreprise	Seuils de définition	Nombre d'entreprises	
		BITD	Comparatif
Entreprises de taille intermédiaire (ETI)	Moins de 5 000 employés et chiffre d'affaires inférieur à 1,5 Md€ ou bilan inférieur à 2 Md€	287	1 405
Moyennes entreprises (ME)	Moins de 250 employés et chiffre d'affaires inférieur à 50 M€ ou bilan inférieur à 43 M€	463	4 775
Petites entreprises (PE)	Moins de 50 employés et chiffre d'affaires ou bilan inférieur à 10 M€	376	6 620
Très petites entreprises (TPE)	Moins de 20 employés et chiffre d'affaires ou bilan inférieur à 10 M€	421	13 736
Microentreprises (MIC) (définition propre)	Entre 2 et 9 employés et chiffre d'affaires ou bilan inférieur à 2 M€	525	62 101
	Total	2 072	88 637

Source : Fare, calculs DG Trésor et Ministère des armées.

1.1 Les ETI et PME de la BITD sont moins rentables...

Sur la période 2016-2021, les ETI et PME de la BITD apparaissent moins rentables que les autres entreprises comparables. En effet, on observe que les taux de marge moyens et médians des ETI et PME de la BITD sont plus faibles que ceux des autres entreprises (cf. Graphique de couverture). Cette différence s'observe également avec le taux d'excédent brut d'exploitation (EBE)².

Ces observations sont corroborées par l'analyse économétrique (cf. Encadré 2 pour la méthode) : à chiffre d'affaires, valeur ajoutée, secteur et âge comparables, les ETI et PME de la BITD dégagent un moindre EBE (donc une moindre rentabilité) que le groupe de référence.

En outre, l'écart entre le taux de marge moyen de la BITD et celui du groupe de référence se creuse depuis 2016 (cf. Graphique 2). Ceci a pour effet de diminuer la capacité des entreprises de la BITD à générer de la trésorerie et donc possiblement de limiter leur capacité à investir.

Outre une moindre profitabilité, les ETI et PME de la BITD semblent souffrir d'un cycle d'exploitation moins maîtrisé. Ainsi le résultat d'exploitation – qui mesure

les bénéfices liés au cœur de l'activité de l'entreprise et avant prise en compte des charges financières (e.g. intérêts sur la dette) et fiscales – rapporté au chiffre d'affaires est plus faible pour les ETI et PME de la BITD. De même, la rentabilité économique³ et la rentabilité des capitaux propres⁴, sont significativement plus faibles pour la BITD (que ce soit par taille ou par secteur) indiquant une capacité moindre à dégager des bénéfices et à créer de la valeur (via le résultat d'exploitation) à partir de ses actifs et de ses capitaux propres.

1.2 ... plus endettées...

Les PME et ETI de la BITD sont plus endettées que les autres. En effet, elles ont des ratios d'endettement⁵ plus importants que l'échantillon comparatif. Ce différentiel de taux d'endettement brut est le plus élevé dans les secteurs de l'industrie, l'ingénierie des logiciels et de la cybersécurité (cyber) (cf. Graphique 2). Ici aussi, l'analyse économétrique confirme que l'endettement (brut et net) est plus élevé dans la BITD à caractéristiques comparables, mais une partie de l'écart agrégé s'explique par la structure sectorielle et l'âge des entreprises. Au sein d'un même secteur, l'écart d'endettement entre une entreprise de la BITD et une autre entreprise du même âge est donc plus limité.

(2) Le taux de marge est défini comme le rapport entre l'EBE et la valeur ajoutée. Le taux d'EBE rapporte l'EBE au chiffre d'affaires. Seuls certains sous-secteurs et tailles d'entreprises échappent à cette différence : la variabilité plus grande de l'EBE des TPE de la BITD amène un niveau médian plus élevé que le comparatif alors que la moyenne reste plus faible. Les entreprises considérées comme laboratoire sont aussi plus rentables en moyenne que les équivalents du comparatif.

(3) Résultat d'exploitation net de l'impôt sur les sociétés divisé par l'actif économique.

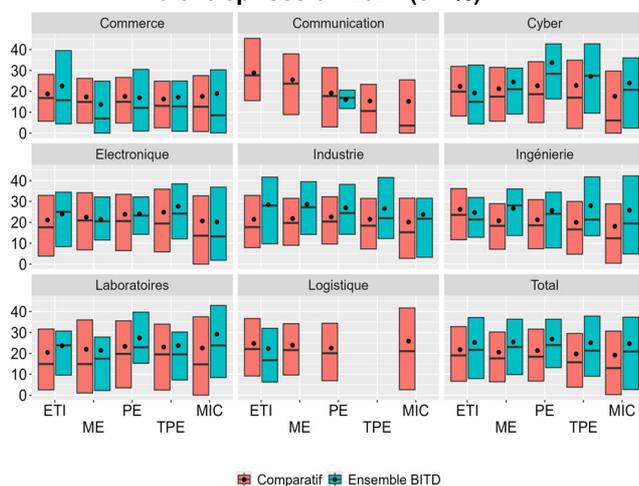
(4) Résultat net divisé par les fonds propres.

(5) Ce ratio est défini comme : dettes financières brutes / passif total dans le cas d'un taux d'endettement brut et dettes financières nettes (moins les liquidités, y.c. les disponibilités) / passif total dans le cas d'un taux net.

Cet endettement plus important apparaît préoccupant dans la mesure où les ETI et PME de la BITD ont en moyenne des marges, et donc des capacités de remboursement, inférieures au groupe de référence. Les ratios de couverture de la charge d'intérêts⁶ et de la capacité de remboursement⁷ de la BITD sont respectivement plus faibles et plus élevés que ceux du groupe de référence, ce qui indique un poids plus important des charges financières au regard de la rentabilité générée.

Ainsi, les ETI et PME de la BITD sembleraient avoir un accès au crédit suffisant : dans un contexte de moindre capacité de remboursement, leur niveau d'endettement est plus élevé que celui du comparatif.

Graphique 2 : Taux d'endettement brut des ETI et PME de la BITD et du comparatif, par secteur et catégorie d'entreprises en 2021 (en %)



Source : Fare, calculs DG Trésor et Ministère des armées.

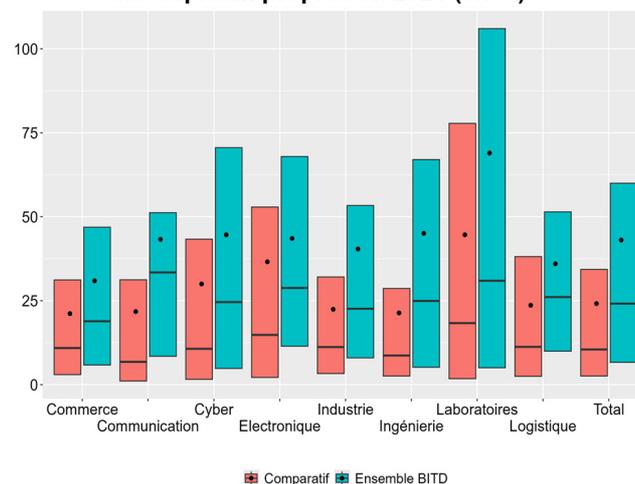
Note de lecture : Le graphique montre une comparaison par taille d'entreprise entre les PME et ETI de la BITD (en bleu) et les entreprises comparables (en rouge). La barre supérieure représente le quartile à 75 %, celle inférieure représente le quartile à 25 %, tandis que la barre représente la médiane et le point la moyenne. Certaines catégories ne comptant pas suffisamment d'entreprises de la BITD sont manquantes du fait du secret statistique.

1.3 ... et font davantage appel à des capitaux externes

L'analyse des fonds propres⁸ des ETI et PME de la BITD semble confirmer la structure financière dégradée de ce secteur, sans toutefois être conclusive sur une sous-capitalisation généralisée. Les capitaux externes (cf. Graphique 3) représentent une part relativement plus importante des fonds propres pour la BITD, par opposition aux résultats mis en réserve. Cela peut être interprété comme une difficulté à dégager un résultat suffisant à intégrer dans les réserves et d'une intervention des actionnaires pour contrebalancer l'endettement déjà élevé.

En revanche, l'approche économétrique n'identifie pas d'effet spécifique de l'appartenance à la BITD dans le niveau total de fonds propres⁹.

Graphique 3 : Taux d'apport direct d'actionnaires dans les capitaux propres en 2021 (en %)



Source : Fare, calculs DG Trésor et Ministère des armées.

Note de lecture : Le graphique montre une comparaison par taille d'entreprise entre les PME et ETI de la BITD (en vert) et les entreprises comparables (en rouge). La barre supérieure représente le quartile à 75 %, celle inférieure représente le quartile à 25 %, tandis que la barre représente la médiane et le point la moyenne.

(6) EBE rapporté au résultat financier.

(7) Dette nette rapportée à la capacité d'autofinancement.

(8) Les fonds propres d'une entreprise comprennent les capitaux propres (correspondant aux sommes versées par les associés et actionnaires) augmentés des profits intégrés. Il est à noter qu'outre les dettes financières et les fonds propres analysés dans cette étude, le passif est constitué d'autres éléments, comme les dettes fournisseurs, les dettes fiscales et sociales, ou les provisions pour charges, qui peuvent expliquer qu'un surcroît de dettes ne se traduise pas forcément par un déficit de fonds propres.

(9) La significativité de l'appartenance à la BITD disparaît notamment lorsque l'on contrôle de la taille de l'actif, cf. Tableau en Annexe. Cela peut s'expliquer par une absence d'effet, par son caractère faible, ou par une forte variabilité au sein de l'échantillon étudié. L'analyse actuelle ne permet pas de trancher entre ces facteurs.

2. Les entreprises de la BITD bénéficient toutefois d'une conjoncture favorable pour se renforcer

2.1 Un positionnement progressif des acteurs du financement en faveur de la défense

Depuis l'agression russe sur l'Ukraine en 2014, l'appréciation des menaces sécuritaires s'est modifiée et des outils de soutien spécifiques à la BITD ont été renforcés. Cette dynamique a été accélérée en 2022, faisant évoluer le regard du grand public sur la défense. Les prises de positions politiques en faveur de la défense deviennent plus fréquentes, en particulier au niveau européen¹⁰ et la BITD est vue comme un outil essentiel de garantie de la souveraineté nationale et européenne, et donc à soutenir.

Le renforcement des outils de soutien à la BITD s'est concrétisé notamment par la création de fonds dédiés au secteur de la défense comme [Definvest](#) en 2018. Ce fonds d'investissement (doté de 100 M€) géré par Bpifrance a pour mission d'investir en fonds propres et quasi-fonds propres dans des entreprises stratégiques de la BITD. Le [Fonds innovation défense](#), créé en 2021 et doté d'un budget de 200 M€, prend également des participations au sein des entreprises présentant cette fois un fort potentiel d'innovations duales. Cependant, ces fonds présentent des limites, comme le fait de ne prendre que des participations minoritaires¹¹.

L'investissement dans la défense est également devenu l'une des principales priorités de l'Union européenne, comme l'a affirmé la présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen¹². Fin 2024, pour la première fois de son histoire, l'Union européenne a créé un poste de commissaire européen à la défense, attribué à l'ancien premier ministre lituanien Andrius Kubilius. Dans le courant de l'année, l'Union européenne a aussi déployé sa première stratégie industrielle de défense européenne¹³, complétée par un programme budgétaire et

réglementaire, le programme européen pour l'industrie de la défense. Cette stratégie a pour but d'« investir mieux, plus, ensemble, européen » pour faire de l'Union européenne un leader mondial de compétitivité et d'innovation en matière de défense *via* sa BITD européenne.

Dans ce contexte, la Banque européenne d'investissement (BEI) a assoupli le 8 mai 2024 ses règles relatives au financement de la sécurité et de la défense pour les projets à double usage. Ses outils financiers sont divers (prêts, garanties, financement du BFR, *etc.*) et incluent certains financements en fonds propres (Mécanisme d'apport de fonds propres à l'appui de la défense¹⁴). Ce nouveau positionnement¹⁵ est susceptible d'agir comme un feu vert auprès des autres acteurs du financement et de produire un effet d'entraînement.

2.2 Historiquement, les activités de défense présentent toutefois certains freins à leur financement

Les marchés liés à la défense possèdent des caractéristiques structurelles susceptibles de freiner les investisseurs. Parmi elles, la présence de cycles d'activité longs, des investissements élevés¹⁶, notamment en recherche et développement¹⁷, et des marges faibles. De plus, du fait du caractère stratégique pour la défense nationale des actifs de défense, la revente par les investisseurs de leur part dans les entreprises de la BITD à des acteurs étrangers est moins aisée que pour le reste des entreprises¹⁸. Enfin, les acteurs financiers pourraient être moins nombreux à intégrer la défense dans leur thèse d'investissement, du fait de critères éthiques ou de risques réputationnels¹⁹. Pour répondre à certaines

(10) Ursula Von der Leyen (2024), [La protection de l'Europe est avant tout le devoir de l'Europe](#), Euronews.

(11) Selon un rapport de la Cour des comptes, [Definvest ne saurait suffire à combler tous les besoins des PME stratégiques de défense](#) : Cour des comptes (2023), « [Le fonds Definvest](#) ».

(12) Euractiv (2025), « [Réarmer l'Europe](#) » : Ursula von der Leyen annonce un plan de 800 milliards d'euros pour financer la défense.

(13) Communication conjointe de la Commission européenne et du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité du 5 mars 2024 au Parlement européen, au Conseil, au comité économique et social européen et au comité des régions « [Une nouvelle stratégie pour l'industrie européenne de la défense pour préparer l'Union à toute éventualité en la dotant d'une industrie européenne de la défense réactive et résiliente](#) ».

(14) BEI, [Renforcer l'industrie européenne de sécurité et de défense](#).

(15) Brunetti A., Pugnet A. (2024), « [La BEI approuve un assouplissement de ses règles de financement de la défense](#) », Euractiv.

(16) L'innovation de défense, un outil d'indépendance stratégique et économique à renforcer, Cour des comptes (2021), « [L'innovation de défense, un outil d'indépendance stratégique et économique à renforcer](#) », Rapport public annuel 2021, Tome II.

(17) Moura S. (2018), « [Les entreprises d'armement brevètent-elles ?](#) », *Écodef*, n° 105.

(18) Ballet-Blu F. et Thiériot J. L. (2021), « [Mission " Flash " sur le financement de l'industrie de défense](#) », Assemblée Nationale.

(19) À titre d'exemple, des représentants d'une ONG avaient déposé une plainte en 2019 auprès de la Cour pénale internationale contre des industriels français ayant fourni des armements utilisés dans le conflit au Yémen sur les populations civiles. Voir Amnesty international (2022), « [Yémen : Trois entreprises d'armement françaises soupçonnées de complicité de crimes de guerre](#) ».

de ces difficultés, qui peuvent apparaître ponctuellement au cours des montages de dossiers de financement, les principales banques françaises ont toutes désigné en 2023 un « référent défense » assurant désormais une fonction d'interface entre les établissements et les entreprises du secteur, par l'intermédiaire de la Direction générale de l'armement. De façon plus générale, l'évolution du contexte sécuritaire et les changements dans l'approche du secteur par la BEI pourraient réduire les risques réputationnels.

Enfin, les procédures de conformité imposées pour les opérations à l'export de matériel de guerre ont été progressivement renforcées, notamment depuis la loi Sapin II²⁰. Si les grandes entreprises disposent de services juridiques adaptés pour aller au bout de ces procédures, ce n'est parfois pas le cas pour les ETI et PME de la BITD, qui nécessitent de monter en compétence et d'être accompagnées, au risque de limiter le développement de leurs activités à l'export.

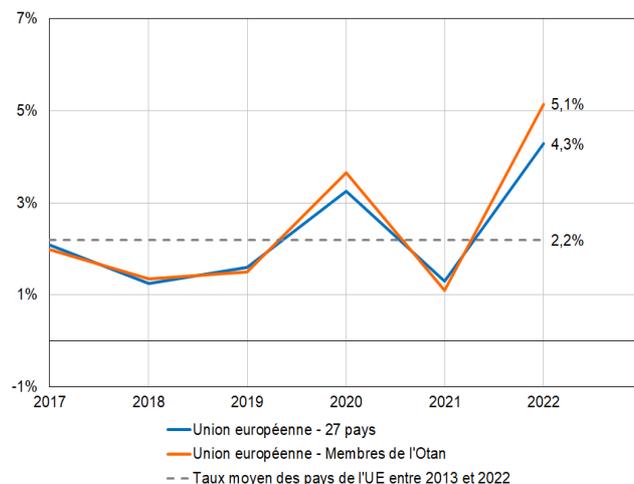
2.3 Un potentiel de croissance élevé, dans un contexte de hausse des budgets de défense européens

Le potentiel de croissance du chiffre d'affaires des entreprises de la BITD est en partie porté par la commande publique européenne et internationale. À ce titre, leurs perspectives économiques sont susceptibles de s'améliorer. En effet, si les budgets européens de

défense progressent depuis 2014 (cf. Graphique 4), ils connaissent une nette accélération depuis 2022 dont une partie porte sur de l'équipement militaire²¹.

Ce contexte de marché favorable pour la BITD comparativement à d'autres secteurs industriels se retrouve dans les enquêtes de l'Insee auprès des entreprises (cf. Graphique 5)²². En particulier, alors que 60 % des unités légales de la BITD de l'enquête déclaraient souffrir d'une demande insuffisante début 2021, elles n'étaient plus que 20 % en 2024.

Graphique 4 : Évolution annuelle en termes réels des dépenses publiques de défense de l'Union européenne entre 2013 et 2022



Source : Eurostat - Dépenses des administrations publiques par fonction (CFAP) 2022.

Graphique 5 : Indice du climat des affaires dans le marché lié à la défense et dans le secteur manufacturier



Source : Insee, enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie ; OED, enquête sur les Entreprises des Industries de Défense (EID) 2018. Dernier point : juin 2024.

(20) La loi SAPIN II, entrée en vigueur en 2016, requiert des grandes entreprises qu'elles luttent contre la corruption, le trafic d'influence, la prise illégale d'intérêt, le détournement de fonds et le blanchiment d'argent.

(21) Ministère des Armées (2024), « Les dépenses des administrations publiques en Europe poursuivent leur hausse en 2022 », *Écodef Statistiques*, n° 251.

(22) Insee (2024), « Depuis l'invasion de l'Ukraine, l'industrie de défense française bénéficie d'une hausse des commandes et a augmenté sa production, mais bute sur des contraintes d'offre », *Note de conjoncture*.

Dans la mesure où l'objectif des 2 % du PIB consacré à la défense n'était toujours pas atteint par la plupart des pays européens en 2023²³, les budgets de défense sont fortement susceptibles de continuer à augmenter ces prochaines années, notamment dans le contexte des annonces²⁴ de la Commission européenne sur le renforcement des investissements dans la défense du 4 mars 2025, et de se traduire en prise de commandes pour les entreprises de la BITD.

Les entreprises de la BITD, par leur modèle de développement sur temps long et leurs impératifs d'innovation, pourraient faire face à des besoins de financement importants dans un contexte de croissance de la demande d'équipements militaires. En effet, ces entreprises sont souvent très intensives technologiquement, avec des besoins

d'investissements initiaux élevés. L'analyse confirme une intensité capitalistique²⁵ de la BITD plus élevée, quels que soient les secteurs et les catégories d'entreprises. Par ailleurs, le taux de renouvellement des immobilisations²⁶ est également plus élevé pour la BITD que pour les équivalents civils.

La présente étude, qui se concentre sur la période 2016-2021, ne permet toutefois pas de déterminer les effets de ce nouveau contexte sur la santé financière et économique des entreprises de la défense. Des travaux supplémentaires pourront évaluer si celui-ci a permis aux entreprises de la BITD de se désendetter ou si au contraire ces nouveaux besoins d'investissements se sont heurtés à une sous-capitalisation.

Encadré 2 : Base de données, statistiques descriptives et régressions

Le travail sous-tendant cette publication s'appuie sur un panel résultant de l'appariement entre les données financières et économiques issues des bases Fare^a, fournies par l'Insee et dont les millésimes sont publiés avec un délai d'environ deux ans, et une liste non millésimée d'unités légales identifiées par la DGA comme appartenant à la BITD (cf. Encadré 1). Faute de données plus récentes, cette étude porte uniquement sur la période 2016-2021. L'année 2020 a été exclue du fait du contexte de la crise Covid pouvant fausser l'interprétation des données.

Le travail se concentre sur les PME et ETI, les grandes entreprises faisant l'objet d'un suivi distinct du fait de leur position au sein de la BITD. Pour assurer la comparabilité entre entreprises de la BITD et entreprises hors BITD (*i.e.* le « comparatif ») les microentreprises de 1 ou 0 employé, très inégalement réparties entre les deux groupes, sont exclues de l'analyse.

L'analyse se fait par le croisement de deux approches :

En premier lieu, les statistiques descriptives consistent à comparer, pour une liste d'indicateurs liés à la santé financière, les entreprises de la BITD avec un comparatif d'entreprises hors BITD. À cette fin, et dans un premier temps, nous comparons la distribution (moyennes et déciles) des entreprises BITD et hors BITD au sein de grands domaines d'activité et par taille.

Des situations financières différentes entre le comparatif et les entreprises de la BITD peuvent provenir d'une surreprésentation de ces dernières dans certaines régions ou catégories de taille d'entreprises ou dans des secteurs précis liés à la BITD, impliquant une structure de production différente de la majorité des entreprises comparables.

a. Le fichier Fare est le fichier des données individuelles comptables, central au dispositif Esane qui combine des données administratives et des données obtenues à partir d'un échantillon d'entreprises enquêtées par un questionnaire spécifique pour produire les statistiques structurelles d'entreprises.

(23) Toute l'Europe (2025), [Les dépenses militaires des pays de l'Union européenne](#).

(24) Euronews (2025), [Ursula von der Leyen propose un programme de 800 milliards d'euros pour la défense européenne](#).

(25) Immobilisations sur effectif en équivalent temps-plein (ETP).

(26) Ce ratio se définit comme la valeur comptable nette des immobilisations rapportées à la valeur brute. Ce taux permet d'évaluer la capacité de l'entreprise à maintenir et à moderniser ses actifs productifs. Un taux élevé peut impliquer que les entreprises de la BITD investissent activement et entretiennent davantage leurs actifs.

Nous complétons donc la première approche par une analyse économétrique contrôlant pour un ensemble des facteurs susceptibles d'affecter la santé financière des entreprises afin de distinguer ce qui relève d'effets de composition et d'un effet propre lié à l'appartenance à la BITD :

$$\gamma_{isdt} = \beta_1 BITD_i + \beta_2 X_{it} + \mu_d + \rho_t + \gamma_s + \varepsilon_{isdt}$$

Où γ_{isdt} est le niveau d'une des variables financières d'intérêt en l'année t pour l'entreprise i du secteur s et localisée dans le département d , $BITD_i$ est une variable indicatrice égale à 1 lorsque l'entreprise i fait partie de la BITD, X_{it} est un vecteur de variables au niveau entreprise permettant de prendre en compte l'âge, la classe de taille (en 6 catégories) et, ajoutés de façon séquentielle, le nombre d'ETP, le CA et la valeur de ses actifs. Enfin, μ_d , ρ_t et γ_s sont des effets fixes contrôlant respectivement pour le département de l'entreprise, l'année et le secteur (au niveau des groupes de la NAF).

Ainsi le coefficient β_1 informe sur la pénalité ou le gain spécifique lié à l'appartenance à la BITD, *ceteris paribus*.

L'information sur l'appartenance à la BITD fournie par la DGA n'étant pas datée, la prudence empêche d'interpréter le coefficient associé de façon causale. Ainsi, le coefficient β_1 peut indiquer aussi bien un effet propre de l'appartenance à la BITD pour les entreprises de l'année considérée qu'une caractéristique propre et préexistante commune aux entreprises travaillant dans les marchés liés à la défense.

Éditeur :

Ministère de l'Économie,
des Finances
et de la Souveraineté
industrielle et numérique
Direction générale du Trésor
139, rue de Bercy
75575 Paris CEDEX 12

Directeur de la Publication :

Dorothee Rouzet
tresor-eco@dgtresor.gouv.fr

Mise en page :

Maryse Dos Santos
ISSN 1777-8050
eISSN 2417-9620

Derniers numéros parus

Février 2025

N° 359 Les enjeux économiques de la redistribution vers les familles

Louise Delhaye, Per Yann Le Floc'h, Inès Marchais, Adrien Massebieau

N° 358 Enseignements des politiques industrielles passées

Bastien Alvarez, Charlotte Gallezot, Clarisse Hida, Gaëtan Mouilleseaux

Janvier 2025

N° 357 Les migrations internes, une partie intégrante du modèle économique chinois

Louis Bertrand, Thomas Carré, Flore Gaumont, Christian Gianella

<https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/tags/Tresor-Eco>



Direction générale du Trésor



@DGTresor

Pour s'abonner à *Trésor-Éco* : bit.ly/Trésor-Eco

Ce document a été élaboré sous la responsabilité de la direction générale du Trésor et ne reflète pas nécessairement la position du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique.